

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

**Cellnovo Group**  
Société Anonyme  
au capital de 16.746.765 €  
13, rue de Londres  
75009 Paris

**Assemblée Générale du 24 mai 2018**  
**Résolution n°33**

**Grant Thornton**  
**Commissaire aux Comptes**  
29, rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
**Commissaire aux Comptes**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

## **CELLNOVO GROUP**

Assemblée Générale du 24 mai 2018

Résolution n°33

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux (ou de certains d'entre eux) de votre société et des sociétés et groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions définies à l'article L.225-180-I dudit code, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre d'options attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra donner droit à l'achat ou la souscription de plus de 1.100.000 actions d'une valeur nominale de 1 euro l'une, étant précisé que ce nombre s'imputera sur le plafond global prévu à la 37<sup>ème</sup> résolution (à savoir 1.100.000 actions d'une valeur nominale de 1 euro), et le nombre total d'actions pouvant être souscrites sur exercice des options de souscription d'actions attribuées et non encore levées ne pourra jamais être supérieur au tiers du capital social.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.




Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Conseil d'administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

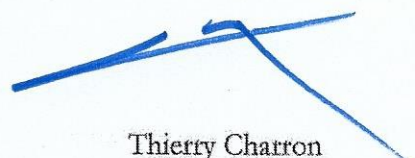
Neuilly-sur-Seine, le 3 mai 2018

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton**  
**International**

  
Olivier Bochet  
Associé

**PricewaterhouseCoopers Audit**

  
Thierry Charron  
Associé